Information AMF

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1°du Règlement général de l'AMF, REXEL déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 27/12/2011 au 29/12/2011

Raison Sociale : REXEL

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 27/12/2011 au 29/12/2011

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 27/12/2011	Achats	13 535	13,161	178 134
Séance du 28/12/2011	Achats	49 395	13,048	644 506
Séance du 29/12/2011	Achats	70 093	12,975	909 457
Total		133 023	13,0210	1 732 097